



BOL
FIXATIONS

PROGRAMME "CORNER PRO" 2016

Un nouveau type de conditionnement :



Segmentation :

Les produits sont segmentés de deux manières :

- les Couleurs
- les Matériaux

Ces couleurs permettent de différencier les produits au sein d'une même gamme, dans le cas présent celle de la "Couverture".

Typographie blanche

Bacs Acier

Typographie blanche

Grandes Ondes (GO)

Afin de renforcer l'information textuelle mettant en avant le type de plaques et de bacs, des schémas blancs sur fond noir illustrent le profil et permettent rapidement de déterminer le matériau.



Bacs Acier



Grandes Ondes (GO)

Afin d'optimiser vos points de vente, nous avons pensé à un conditionnement permettant d'occuper l'ensemble de votre surface de vente. En effet, avec ce nouveau SEAU à couvercle transparent, nous répondons aux besoins modernes en matière de merchandising. La transparence permet une meilleure appréhension du produit et évite l'ouverture du packaging sur le point de vente.

FIXATIONS POUR PANNEAUX SANDWICHS :

100 VIS BOIS Ø 6,5 x 160 mm TH 8 / 2C :
 Vis autoperceuse Tête Hexagonale - Sertie Inox (6 pans de 8 mm)
Matière : Acier SUPRACOAT 2C
 Résistance à la corrosion = 15 cycles KESTERNICH
 Capacité de Perçage : 4 x 0,75 mm

RAL 5008
 Ardoise

+ 100 CAVALIERS / AI-PrL :
 Cavalier monobloc avec étanchéité intégrée sur toute la sous face
Matière : Aluminium prélaqué ép. 10/10e
 + Joint élastomère EPDM
 Profils de bacs : 3x333x45
 Type HV - pb = 24 / GB = 35 / Ht = 9 / Angle = 25°

* Pour isolant épaisseur = 40 mm

Kit x100

ENSEMBLE DE FIXATIONS POUR PANNEAUX SANWICHES

Une marque du Groupe ETANCO

Réf : 180518008

3 546381 263346

Code	PCB	Condt	
180518008	1	100	

Gencod : 3546381263346

100 VIS BOIS Ø 6,5 x 160 mm TH 8 / 2C :
 Vis autoperceuse Tête Hexagonale - Sertie Inox (6 pans de 8 mm)
Matière : Acier SUPRACOAT 2C
 Résistance à la corrosion = 15 cycles KESTERNICH
 Capacité de Perçage : 4 x 0,75 mm

RAL 8012
 Rouge Brique

+ 100 CAVALIERS / AI-PrL :
 Cavalier monobloc avec étanchéité intégrée sur toute la sous face
Matière : Aluminium prélaqué ép. 10/10e
 + Joint élastomère EPDM
 Profils de bacs : 3x333x45
 Type HV - pb = 24 / GB = 35 / Ht = 9 / Angle = 25°

* Pour isolant épaisseur = 40 mm

Kit x100

ENSEMBLE DE FIXATIONS POUR PANNEAUX SANWICHES

Une marque du Groupe ETANCO

Réf : 180518054

3 546381 263353

Code	PCB	Condt	
180518054	1	100	

Gencod : 3546381263353

100 VIS BOIS Ø 6,5 x 160 mm TH 8 / 2C :
 Vis autoperceuse Tête Hexagonale - Sertie Inox (6 pans de 8 mm)
Matière : Acier SUPRACOAT 2C
 Résistance à la corrosion = 15 cycles KESTERNICH
 Capacité de Perçage : 4 x 0,75 mm

RAL 7016
 Gris anthracite

+ 100 CAVALIERS / AI-PrL :
 Cavalier monobloc avec étanchéité intégrée sur toute la sous face
Matière : Aluminium prélaqué ép. 10/10e
 + Joint élastomère EPDM
 Profils de bacs : 3x333x45
 Type HV - pb = 24 / GB = 35 / Ht = 9 / Angle = 25°

* Pour isolant épaisseur = 40 mm

Kit x100

ENSEMBLE DE FIXATIONS POUR PANNEAUX SANWICHES

Une marque du Groupe ETANCO

Réf : 180518236

3 546381 263360

Code	PCB	Condt	
180518236	1	100	

Gencod : 3546381263360

BOL
FIXATIONSDTU
40.355
Fixations / m²**100 VIS BOIS Ø 6,5 x 190 mm TH 8 / 2C :**

Vis autoperceuse Tête Hexagonale - Sertie Inox (6 pans de 8 mm)

Matière : Acier SUPRACOAT 2C

Résistance à la corrosion = 15 cycles KESTERNICH

Capacité de Perçage : 4 x 0,75 mm

RAL
5008

Ardoise

+ 100 CAVALIERS / AI-PrL :

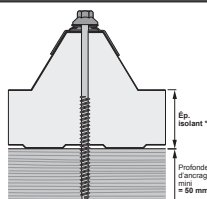
Cavalier monobloc avec étanchéité intégrée sur toute la sous face

Matière : Aluminium prélaqué ép. 10/10e

+ Joint élastomère EPDM

Profils de bacs : 3x333x45

Type HV - pb = 24 / GB = 35 / Ht = 9 / Angle = 25°



* Pour isolant épaisseur de 60 à 80 mm

Kit x100**ENSEMBLE DE FIXATIONS POUR PANNEAUX SANWICHES**

Une marque du Groupe ETANCO

Réf : 180519008



3 546381 263377

Code	PCB	Condt	
180519008	1	100	

Gencod : 3546381263377

BOL
FIXATIONSDTU
40.355
Fixations / m²**100 VIS BOIS Ø 6,5 x 190 mm TH 8 / 2C :**

Vis autoperceuse Tête Hexagonale - Sertie Inox (6 pans de 8 mm)

Matière : Acier SUPRACOAT 2C

Résistance à la corrosion = 15 cycles KESTERNICH

Capacité de Perçage : 4 x 0,75 mm

RAL
8012

Rouge Brique

+ 100 CAVALIERS / AI-PrL :

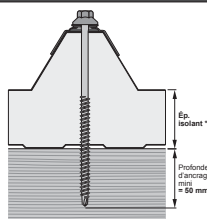
Cavalier monobloc avec étanchéité intégrée sur toute la sous face

Matière : Aluminium prélaqué ép. 10/10e

+ Joint élastomère EPDM

Profils de bacs : 3x333x45

Type HV - pb = 24 / GB = 35 / Ht = 9 / Angle = 25°



* Pour isolant épaisseur de 60 à 80 mm

Kit x100**ENSEMBLE DE FIXATIONS POUR PANNEAUX SANWICHES**

Une marque du Groupe ETANCO

Réf : 180519054



3 546381 263384

Code	PCB	Condt	
180519054	1	100	

Gencod : 3546381263384

BOL
FIXATIONSDTU
40.355
Fixations / m²**100 VIS BOIS Ø 6,5 x 190 mm TH 8 / 2C :**

Vis autoperceuse Tête Hexagonale - Sertie Inox (6 pans de 8 mm)

Matière : Acier SUPRACOAT 2C

Résistance à la corrosion = 15 cycles KESTERNICH

Capacité de Perçage : 4 x 0,75 mm

RAL
7016

Gris anthracite

+ 100 CAVALIERS / AI-PrL :

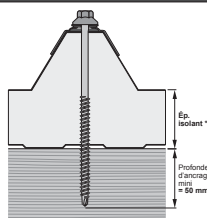
Cavalier monobloc avec étanchéité intégrée sur toute la sous face

Matière : Aluminium prélaqué ép. 10/10e

+ Joint élastomère EPDM

Profils de bacs : 3x333x45

Type HV - pb = 24 / GB = 35 / Ht = 9 / Angle = 25°



* Pour isolant épaisseur de 60 à 80 mm

Kit x100**ENSEMBLE DE FIXATIONS POUR PANNEAUX SANWICHES**

Une marque du Groupe ETANCO

Réf : 180519236



3 546381 263391

Code	PCB	Condt	
180519236	1	100	

Gencod : 3546381263391

FIXATIONS POUR BACS ACIER :

BOL
FIXATIONS

100 VIS BOIS Ø 6,5 x 100 mm TH 8 / 2C :
 Vis autoperceuse Tête Hexagonale - Sertie Inox (6 pans de 8 mm)
Matière : Acier SUPRACOAT 2C
 Résistance à la corrosion = 15 cycles KESTERNICH
 Capacité de Perçage : 4 x 0,75 mm

+ 100 CAVALIERS / Al-Prl :
 Cavalier monobloc avec étanchéité intégrée sur toute la sous face
Matière : Aluminium prélaqué ép. 10/10e
 + Joint élastomère EPDM
 Profils de bacs : 3x333x45
 Type HV - pb = 24 / GB = 35 / Ht = 9 / Angle = 25°

RAL 5008
 Ardoise

CS mini = 25 mm / CS maxi = 50 mm

Kit x100

ENSEMBLE DE FIXATIONS POUR BACS ACIER GALVANISÉS OU PRÉLAQUÉS

Une marque du Groupe ETANCO

Réf : 180524008

3 546381 263445

Code	PCB	Condt	
180524008	1	100	

Gencod : 3546381263445

BOL
FIXATIONS

100 VIS BOIS Ø 6,5 x 100 mm TH 8 / 2C :
 Vis autoperceuse Tête Hexagonale - Sertie Inox (6 pans de 8 mm)
Matière : Acier SUPRACOAT 2C
 Résistance à la corrosion = 15 cycles KESTERNICH
 Capacité de Perçage : 4 x 0,75 mm

+ 100 CAVALIERS / Al-Prl :
 Cavalier monobloc avec étanchéité intégrée sur toute la sous face
Matière : Aluminium prélaqué ép. 10/10e
 + Joint élastomère EPDM
 Profils de bacs : 3x333x45
 Type HV - pb = 24 / GB = 35 / Ht = 9 / Angle = 25°

RAL 8012
 Rouge Brique

CS mini = 25 mm / CS maxi = 50 mm

Kit x100

ENSEMBLE DE FIXATIONS POUR BACS ACIER GALVANISÉS OU PRÉLAQUÉS

Une marque du Groupe ETANCO

Réf : 180524054

3 546381 263452

Code	PCB	Condt	
180524054	1	100	

Gencod : 3546381263452

BOL
FIXATIONS

100 VIS BOIS Ø 6,5 x 100 mm TH 8 / 2C :
 Vis autoperceuse Tête Hexagonale - Sertie Inox (6 pans de 8 mm)
Matière : Acier SUPRACOAT 2C
 Résistance à la corrosion = 15 cycles KESTERNICH
 Capacité de Perçage : 4 x 0,75 mm

+ 100 CAVALIERS / Al-Prl :
 Cavalier monobloc avec étanchéité intégrée sur toute la sous face
Matière : Aluminium prélaqué ép. 10/10e
 + Joint élastomère EPDM
 Profils de bacs : 3x333x45
 Type HV - pb = 24 / GB = 35 / Ht = 9 / Angle = 25°

RAL 7016
 Gris anthracite

CS mini = 25 mm / CS maxi = 50 mm

Kit x100

ENSEMBLE DE FIXATIONS POUR BACS ACIER GALVANISÉS OU PRÉLAQUÉS

Une marque du Groupe ETANCO

Réf : 180524236

3 546381 263469

Code	PCB	Condt	
180524236	1	100	

Gencod : 3546381263469

FIXATIONS SPÉCIALES FIBRES-CIMENT :

100 TIREFONDS À FRAPPER Ø 8 x 120 mm TC / GàC :
 Tête Carrée (S/plat de 12 mm)
 Matière : Acier galvanisé à chaud

+ 100 PLAQUETTES / Ga :
 Cavalier - Élément de répartition seul - 40 x 40 - Trou à 8,5
 Matière : Acier galvanisé Z 350 Ép. 8/10e
 Pour plaques Grandes Ondes 177 x 51

+ 100 RONDELLES / SH 60 :
 Rondelle d'étanchéité
 Matière : Élastomère SH 60
 Ø EXT. : 20 - Ø trou : 8 - Ép. : 3 mm

Conseil de pose :
 Préperçage Ø 9 mm et enfoncement au marteau
 jusqu'à 10 mm de la plaque - Finition à la clé

CS maxi = 70 mm

Kit x100

ENSEMBLE DE FIXATIONS SPÉCIALES FIBRES-CIMENT

Une marque du Groupe ETANCO

Réf : 180527000

3 546381 263568

Code	PCB	Condt	
180527000	1	100	

Gencod : 3546381263568

Conditions générales de la société ETANCO

Version 09 avril 2015 (Annule et remplace toute version antérieure)

1. Champ contractuel :

Les présentes conditions générales (ci-après les « CG ») régiront tous les contrats en relation avec la fourniture ou la vente des biens et/ou services (ci-après : les « Produits ») par la société ETANCO (ci-après : « le Fournisseur »). Sauf accord écrit contraire, un contrat ne pourra être soumis à aucune autre stipulation, qu'elle soit implicite ou explicite, qu'elle résulte de la coutume, de la pratique ou d'un usage du commerce.

Toute prestation ou livraison faite par le Fournisseur implique l'adhésion sans réserve du client (ci-après : le « Client ») aux CG. Les renseignements, photos, prix, descriptions figurant dans les catalogues, prospectus, cd-rom, sites internet ou plus globalement sur tout document commercial sont donnés à titre indicatif et non contractuel.

2. Commande :

2.1 Toute commande du Client devra préciser les références des biens, leurs quantités (ou au moins des quantités minimales et maximales), et délais souhaités. Le contrat n'est parfait que sous réserve d'un accord sur le prix et de l'acceptation expresse et écrite de la commande par le Fournisseur.

2.2 Toute commande est ferme et définitive. Toute modification d'une commande demandée par le Client est subordonnée à l'acceptation expresse et écrite du Fournisseur qui pourra être subordonnée à une modification du prix. La commande ne peut être annulée sauf accord du Fournisseur, et dans ce cas, le Client indemniserà le Fournisseur pour tous les frais engagés et pour toutes les conséquences directes et indirectes qui en découlent.

2.3 En cas de vente de Produits sur catalogue, un retour des Produits ne pourra avoir lieu qu'avec l'accord exprès et préalable du Fournisseur. Les commandes emportant fabrication spéciale ne pourront faire l'objet d'aucun retour. Pour les Produits qui y sont éligibles, dans le cas où le Fournisseur a consenti au retour, le Client devra retourner les Produits en port payé à ses frais (sauf pour les retours en raison d'une erreur de quantité imputable à Etanco) et risques, les Produits devront être retournés en parfait état, protégés ou emballés dans leurs emballages d'origine dans un délai de 15 jours à compter de la notification de l'accord du Fournisseur pour ce retour. Le retour donne lieu à un remboursement, égal à 80% maximum de la valeur facturée, fixé après expertise dans les magasins du Fournisseur. En tout état de cause, aucun retour ne sera accepté au-delà d'un délai d'un mois à compter de la livraison pour les Produits ayant une date de péremption, et de trois mois pour les autres.

3. Propriété :

3.1 Le Fournisseur conserve la pleine et entière propriété matérielle et intellectuelle des documents, supports, savoirs faire, fichiers ou données transmis au Client, sauf convention écrite contraire. Les échantillons ne peuvent être remis à un tiers qu'avec l'autorisation expresse du Fournisseur. Les outillages restent la propriété du Fournisseur et demeurent dans ses ateliers. La participation du Client aux frais d'outillage n'emporte aucun transfert de propriété matérielle ou intellectuelle, ni de savoir-faire. Tous les droits de propriété intellectuelle, ainsi que sur le savoir-faire incorporé dans les documents, Produits livrés, prestations réalisées, demeurent la propriété exclusive du Fournisseur.

3.2 Le Client garantit que les plans, cahiers des charges, documents, ou données de toute nature, fournis par ses soins, ainsi que leurs conditions de mise en œuvre ne contiennent pas aux droits de propriété intellectuelle ou au savoir-faire de tiers. A ce titre, le Client garantit le Fournisseur de toutes les conséquences, directes ou indirectes, de toute action en responsabilité.

4. Utilisation des Produits :

4.1 Le Client est responsable de l'utilisation des Produits dans les conditions normales d'utilisation et conformément aux législations en matière de sécurité et d'environnement en vigueur ainsi qu'aux règles de l'art et aux spécifications ou recommandations du Fournisseur.

4.2 Le Client s'engage à éliminer les emballages des Produits conformément à la législation locale de l'environnement, étant précisé que les emballages non consignés ne sont pas repris par le Fournisseur et que les emballages sont conformes à la législation sur l'environnement applicable au sein de l'Union Européenne.

4.3 Le Client s'engage à transmettre les informations utiles à l'utilisation des Produits au sous-acquéreur éventuel. Le Fournisseur assure la traçabilité des Produits jusqu'à la date de livraison au Client.

5. Confidentialité :

Le Client s'engage à assurer la confidentialité des éléments (documents sur quelque support que ce soit, rapports de discussion, plans, données, etc.) transmis par le Fournisseur, sauf accord écrit de ce dernier. La présente obligation ne s'applique pas aux éléments :

- Qui sont, à la date de divulgation, ou deviennent après cette date, de notoriété publique autrement que par l'effet d'une violation du présent article ;
- Dont le Client avait connaissance avant que le Fournisseur ne les lui communique ;
- Qui sont ou deviennent disponibles autrement que par l'intermédiaire du Fournisseur et qui ne sont soumis à aucune restriction quant à leur utilisation ou divulgation.
- Qui doivent être divulgués du fait d'une obligation légale.

6. Livraison :

6.1 Les délais de livraison courent à partir de la plus tardive des dates suivantes : (i) date de l'accusé de réception de la commande, (ii) date de réception de toutes les matières et matériaux, matériels, équipements, outillages, détails et plans d'exécution dus par le Client, (iii) date d'exécution des obligations contractuelles ou légales préalables à la charge du Client. Les délais stipulés ne sont qu'indicatifs et peuvent être remis en cause par le Fournisseur dans le cas de survenance de circonstances indépendantes de sa volonté. Le dépassement des délais de livraison ne donne lieu ni à annulation de commande, ni à indemnisation.

6.2 La livraison est effectuée dans les usines ou entrepôts du Fournisseur ; le Client devant être prévenu par tout moyen au moins deux jours ouvrés à l'avance. Le transfert des risques au Client s'opère dès la livraison. Sauf convention contraire, toutes les opérations de transport, d'assurance, de douane, de manutention, etc... sont à la charge et aux risques du Client. Le Fournisseur peut procéder à des livraisons globales ou partielles. Toute commande partiellement livrée ne pourra être annulée et devra être réglée dans le délai.

6.3 Pour toute commande, le vendeur se réserve la possibilité de facturer à l'acheteur des frais de préparation, de livraison et d'emballage.

6.4 Le nombre d'unité de chaque Produits livrés dans leurs emballages peut varier de plus ou moins 3 % par rapport à la quantité commandée, conformément aux tolérances d'usage et ce, sans incidence sur le prix.

6.5 Les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité d'un Produit doivent être formulées par écrit dans les 7 jours de la livraison ou de la prestation. Passé ce délai, aucune réclamation à ce titre ne sera recevable, et la réception sera définitivement acquise.

6.6 Il appartiendra au Client de justifier de la réalité du(es) vice(s) ou du(es) défaut(s) de conformité allégué(s). Le Client devra laisser au Fournisseur toute facilité pour les constater et pour y remédier le cas échéant. Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

7. Prix :

Le prix dû pour les Produits correspondra au prix proposé dans notre proposition/devis ou, faute de proposition/devis valable, à notre prix catalogue en vigueur s'agissant des biens, déduction faite de toute remise convenue par écrit. Nos devis sont valables pendant 30 jours à compter de leur émission, sauf dérogation écrite. Les prix sont établis hors taxes « départ d'usine ». Sauf stipulation contraire, les prix des biens vendus sont ceux en vigueur au jour de l'envoi de la commande ferme et définitive par le Client.

8. Paiement :

8.1 Les paiements ont lieu, sauf dérogation expresse écrite, au 30ème jour fin de mois suivant la date de livraison ou de prestation. Les délais de paiement sont une condition déterminante de l'engagement du Fournisseur. Les paiements anticipés sont effectués sans escompte sauf accord particulier. Toute somme non payée à l'échéance portera automatiquement et de plein droit intérêts calculés sur le montant TTC au taux de l'intérêt légal majoré de cinq points.

8.2 En cas de retard, ou défaut même partiel de paiement, le Fournisseur sera par ailleurs en droit de suspendre l'exécution de ses obligations en cours sur simple notification écrite adressée au Client.

8.3 En cas de défaut de paiement, 48 h après une mise en demeure restée infructueuse, le Fournisseur pourra notifier par tout moyen la résolution de plein droit de tout ou partie de la commande, et pourra demander la restitution des marchandises vendues, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

8.4 En cas de défaut de paiement total ou partiel, la Société pourra, après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au Client et restée infructueuse 48 heures à compter de sa réception, se prévaloir de plein droit de l'exigibilité immédiate de la totalité des factures émises à l'attention du Client.

8.5 Pour tous professionnels, le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'éligibilité figurant sur la facture majorera de plein droit le montant de celle-ci d'une indemnité de 40 € dans les conditions prévues à l'article L441-6 alinéa 12 du Code de commerce.

8.6 Tout incident de paiement de la part d'un Client, ouvrira automatiquement et de plein droit la faculté pour le Fournisseur de subordonner toute nouvelle livraison audit Client à un paiement effectif au plus tard à la date de livraison de ladite commande.

8.7 Le Fournisseur pourra automatiquement et de plein droit compenser toute créance sur le Client avec toute créance du Client à son encontre.

9. Réserve de propriété :

9.1 Le Fournisseur conserve l'entière propriété des biens livrés jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

9.2 L'acheteur veillera à ce que l'identification des marchandises soit toujours possible. Les marchandises en stock sont présumées être celles payées.

10. Sureté/garantie :

A titre de condition déterminante, la fourniture des Produits par le Fournisseur pourra être subordonnée à la constitution de toute sureté et/ou garantie personnelle ou réelle que le Fournisseur jugera utile. A tout moment, le Fournisseur pourra demander la fourniture de telle sureté et/ou garantie dans la limite d'un montant en principal de la ou des commande(s) du Client, outre la garantie des intérêts et accessoires. Toute augmentation ultérieure du montant total des commandes pourra être subordonnée à la fourniture de toute sureté et/ou garantie que le Fournisseur jugera utile. En cas de mise en œuvre de l'une ou l'autre des sûretés ou garanties fournies par le Client, le Fournisseur pourra demander une sureté et/ou garantie complémentaire afin d'être garanti au titre de toutes les sommes dues ou à devoir par le Client. Le Fournisseur est autorisé à confier ou céder à des tiers des créances à l'encontre du Client aux fins de recouvrement, en cas de retard ou défaut de paiement total ou partiel. En outre, pour les paiements non encore exigibles, le maintien des sûretés et/ou garanties sera de droit, et ce nonobstant la résiliation ou le terme du contrat, jusqu'à complet paiement des créances.

11. Sous-traitance :

Quand le contrat conclu avec un Client s'inscrit dans une chaîne de contrats d'entreprise, le Client a l'obligation légale de faire accepter le Fournisseur par son propre donneur d'ordre. Il a également l'obligation de faire accepter les conditions de paiement du Fournisseur par celui-ci. Si le donneur d'ordre n'est pas le client final, le Client s'engage à exiger de sa part le respect de la loi de 1975.

12. Force majeure :

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure, en ce compris grèves, incendies, catastrophes naturelles, coupures d'électricité, accidents, impossibilité d'être approvisionné, inondation, tempête, etc. Chaque partie informera l'autre partie, sans délai, de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura connaissance de nature à affecter l'exécution du contrat.

13. Responsabilité :

13.1 La responsabilité du Fournisseur, qui est astreint à des obligations de moyens uniquement, est strictement limitée au respect des spécifications du Client stipulées dans le cahier des charges ou à la commande. Le Fournisseur devra respecter les règles de l'art de sa profession. Le Fournisseur n'est pas tenu des dommages résultant de l'utilisation par le Client de documents techniques, informations ou données émanant du Client ou imposées par ce dernier. La responsabilité du Fournisseur est exclue pour les défauts provenant des matières fournies par le Client, ou d'une conception réalisée par le Client ou par un tiers mandaté par le Client, ou qui résultent en tout ou partie de l'usure normale d'une pièce, des détériorations ou accidents imputables au Client ou à un tiers, ou en cas d'utilisation anormale, atypique ou non conforme à la destination du Produit, aux règles de l'art ou aux préconisations ou recommandations du Fournisseur.

13.2 La responsabilité du Fournisseur ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée à son encontre au titre du contrat avec le Client et que s'il est établi un lien de causalité exclusif entre la faute imputable au Fournisseur et le préjudice.

13.3 Le Fournisseur ne sera pas responsable de l'inexécution de l'une quelconque de ses obligations au cas où cette inexécution est due à un empêchement indépendant de sa volonté, et qu'il ne pouvait pas raisonnablement prévoir cet empêchement et ses effets au moment de la conclusion du contrat avec le Client.

13.4 La responsabilité du Fournisseur sera limitée aux dommages matériels directs causés au Client qui résultent de fautes exclusivement imputables au Fournisseur. En aucun cas, le Fournisseur ne sera tenu d'indemniser les dommages immatériels ou préjudices indirects. Les pénalités et indemnités prévues, le cas échéant, à l'encontre du Fournisseur ont valeur d'indemnisation forfaitaire.

13.5 En toute hypothèse, la responsabilité du Fournisseur vis-à-vis du Client au titre d'une commande ne saurait être recherchée pour des montants excédant les sommes HT perçues par le Fournisseur au titre de cette commande.

13.6 Le Client se porte garant de la renonciation à recours de ses assureurs ou de tiers en relation contractuelle avec lui, contre le Fournisseur ou ses assureurs au-delà des limites et exclusions fixées ci-dessus.

13.7 Le Fournisseur sera tenu uniquement des garanties légales, étant précisé que celles-ci ne pourront être valablement invoquées que pour autant que les Produits du Fournisseur soient utilisés avec les accessoires du Fournisseur dévolus aux Produits vendus.

14. Généralités :

14.1 Si une disposition des conditions est déclarée nulle ou inapplicable, cette nullité ou inapplicabilité n'affectera pas les autres dispositions des Conditions Générales qui conserveront leur plein effet.

14.2 Aucun délai accordé par le Fournisseur, ni même le défaut d'exercice de ses droits ne pourront être considérés comme emportant renonciation aux droits du Fournisseur ou limitation de ceux-ci, ni ne pourront les affecter de quelque façon que ce soit.

15. Loi applicable et attribution de juridiction :

Le contrat entre les parties est soumis à la loi française.

Tout litige entre les parties au titre d'un contrat relèvera de la compétence exclusive des tribunaux dans le ressort du siège du Fournisseur, même en cas d'appel en garantie et/ou de pluralité de défendeurs.



ETANCO - DIVISION BOL - Parc les Érables - Bât. 1 - 66 route de Sartrouville - BP49 - 78231 LE PECQ Cedex - FRANCE
Tél. : + 33 (0)1 34 80 50 90 - Fax : + 33 (0)1 34 80 50 92 - www.bol-fixations.fr - Une marque du Groupe **ETANCO**